



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Préfète

Lyon, le 16 septembre 2025

ARRÊTÉ n° 2025/09-39

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfète du Rhône
Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n°2025/07-11 du 2 juillet 2025 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les autorisations d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de l'Ain :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC ELEVAGE GAILLARD	HAUT-VALROMEY	170,3939	ARVIERE-EN-VALROMEY, CHAMPAGNE-EN-VALROMEY, CHANAY, HAUT-VALROMEY, INJOUX-GENISSIAT, SURJOUX-L'HOPITAL.	12/07/2025
EARL QUALIFRAIS	MIRIBEL	1,2666	MIRIBEL	13/07/2025
MABILE Julien	SANDRANS	7,4718	SANDRANS	17/07/2025
NEYME Jean-Yves	CHANEINS	14,6539	CHANEINS	17/07/2025
DAZORD Anthony	FARAMANS	14,6749	BALAN, BRESSOLLES, DAGNEUX, NIEVROZ, MONTLUEL, PIZAY	18/07/2025
TROCCON Mathieu	LE PETIT-ABERGEMENT	170,9307	HAUT-VALROMEY, VALROMEY-SUR-SERAN	20/07/2025
EARL TRAD'AGRI	VIRIAT	151,9264	SAINT-MARTIN-DU-MONT, VIRIAT	21/07/2025
GAEC DU CHAMP LOTTE	DOMSURE	5,1160	PIRAJOUX	24/07/2025
SCEA CHANTEMERLE	VALSERHONE	22,3049	VALSERHONE	25/07/2025
EARL DOMAINE DE LA GRANGE NEUVE	VONNAS	9,0532	VONNAS	25/07/2025
MOINE Dominique	MALAFRETAZ	9,9072	ATTIGNAT	26/07/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC SOUS LES ROCHES	VILLEREVERSURE	3,7131	SIMANDRE-SUR-SURAN	28/07/2025
GAEC DU ROGET	ILLIAT	1,9285	ILLIAT	01/08/2025
GAEC LA PLAINE	BALAN	6,4648	BELIGNEUX	02/08/2025
SCEA LA GRANDE VAUPIERRE	SAINT-JEAN-DE-THURIGNIEUX	236,0477	CIVRIEUX, MIONNAY, MONTLUEL, RANCE, REYRIEUX, SAINT-ANDRE-DE-CORCY, SAINT-DIDIER-DE-FORMANS, SAINT-JEAN-DE-THURIGNIEUX, SAVIGNEUX	08/08/2025
FAVIER Pierre	CRAS-SUR-REYSSOUZE	5,6743	BRESSE VALLONS	08/08/2025
GRUMET Aurélie	THIL	3,3433	THIL	09/08/2025
GAEC CARIE	SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY	53,1939	SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY	14/08/2025
GAEC DE PLOMBARD	CONDEISSIAT	2,0542	CONDEISSIAT	14/08/2025
CURT Baptiste	VANDEINS	3,6860	VANDEINS	14/08/2025
GAEC DU BOUCHIRO	JAYAT	15,4608	JAYAT	16/08/2025
SAS FERME DE CORON	BELLEY	62,3134	ARBOYS-EN-BUGEY, BELLEY, VIRIGNIN	23/08/2025
LAMBERT Christophe	SAINT-MARCEL	17,2384	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	26/08/2025

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** la demande suivante pour le département de l'Ain :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
BARBET Mathieu	VILLARS-LES-DOBES	101,3124	BEYNOST, LA BOISSE, MIRIBEL, SAINT-MAURICE-DE- BEYNOST, THIL, TRAMOYES, VERSAILLEUX, VILLARS-LES- DOBES	03/07/2025

Cette décision d'autorisation peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de la décision d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'un **refus partiel d'autorisation d'exploiter** la demande suivante pour le département de l'Ain :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GAEC DE L'ORME	SAINTE-MARTIN-DU-MONT	8,5738	6,6471	LA TRANCLIERE, SAINT-MARTIN- DU-MONT, TOSSIAT	04/08/2025

Cette décision de refus peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de la décision à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de **l'Ain** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
L'adjointe à la cheffe du service régional
d'économie agricole



Alexandra BERAUD-SUDREAU

